



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Jeudi 9 mars 2023

n° 23_03_4

Objet de la
délibération :

**COMPETENCE
PERISCOLAIRE :
PRISE DE LA
COMPETENCE
PERISCOLAIRE DE LA
COMMUNE DE
GALLARDON PAR LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES
PORTES EURELIENNES
D'ILE-DE-FRANCE A
COMPTEUR DU 1^{ER}
JANVIER 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 52

Pouvoirs : 6

Votants : 58

Date de la convocation :

03/02/2023

Secrétaire de séance :

ARMELLE THERON-
CAPLAIN

L'an deux-mille-vingt-trois, le 9 mars à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylvie ROLAND, Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-François BULIARD, François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Philippe RENAUD, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine, ROUX, Michel CRETON, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT, Bénédicte PROUTHEAU (suppléante de Gérald GARNIER), Jean-Noël MARIE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Eric SEGARD donne pouvoir à Elisabeth LEVESQUE (absente)
Xavier-François MARIE donne pouvoir à Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS donne pouvoir à Denis DURAND (jusqu'au point 5)
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Annie CAMUEL
Marie Josée GOFRON donne pouvoir à Philippe RENAUD
Patrick LENFANT donne pouvoir à Catherine DEBRAY
Philippe AUFRAY donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Absents excusés :

Elisabeth LEVESQUE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT

Par courrier du 27 janvier dernier, la commune de Gallardon a souhaité transférer sa compétence en matière périscolaire à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2024. S'agissant d'une compétence facultative, il est nécessaire de statuer sur ce transfert de compétence à la Communauté de Communes Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016 modifié portant sur la création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2020254-0001 du 10 septembre 2020 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2022091-0001 du 1^{er} avril 2022 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 02 février 2023,



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence facultative « Activités périscolaires » de la commune de Gallardon à la Communauté de Communes Portes Euréliennes d'Île-de-France à compter du 1^{er} janvier 2024.

DIT que ce transfert deviendra une compétence facultative de la Communauté de Communes après que les communes membres se soient prononcées à la majorité qualifiée sur cette prise de compétence dans les 3 mois suivant la notification de la présente délibération.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout acte et document afférents

Fait à Epernon, le 10 mars 2023

Le Président,

Stéphane LEMOINE

